

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER-
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain,
Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 Octobre 2023.

PREMIERE RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 14 juin 2023, statuant notamment sur l'approbation des états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, avait décidé une distribution de dividendes d'un montant global de 13.246.522,770 DT, soit un dividende de 0,470 DT par action (43,12% du nominal) avec une mise en paiement s'effectuant le 13 septembre 2023.

Afin de gérer la trésorerie de la Société en concertation avec le management de la Société, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni le 7 septembre 2023 pour proposer un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 2 Janvier 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc un report de la date de distribution des dividendes de la Société au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 du 13 Septembre 2023 au 2 Janvier 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.